

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE TRANS-SUR-ERDRE

Par arrêté préfectoral n° 2025/ICPE/513 en date du 10 décembre 2025 une consultation du public est prévue à la mairie de Trans-sur-Erdre, **du lundi 5 janvier 2026 à 9h00 au mercredi 4 février 2026 à 12h30 inclus**, portant sur la demande présentée par la SAS COURTIILLES BIOGAZ en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation à Trans-sur-Erdre au lieu dit La Culière.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 19 décembre 2025, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Trans-sur-Erdre, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Trans-sur-Erdre, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.